



Les Cabannes, le 28 juin 2018

A tous les membres de l'Amicale des Montagnards Axéens

Bonjour à tous, il me paraît impératif de vous informer, avant la période de renouvellement des licences, d'un changement radical dans le fonctionnement du mécanisme d'obtention des subventions nécessaires aux écoles de sports (escalade pour les jeunes de l'A.M.A).

Depuis quelques années, une menace sérieuse de diminution des subventions accordées par l'Etat, le Département ou les Collectivités Locales planait sur les Clubs.

Pour vous permettre de bien comprendre la situation actuelle il est impératif de vous expliquer comment fonctionne la gestion du Club.

Les fonds nécessaires à la vie de l'AMA proviennent de 6 origines distinctes :

- Nos cotisations (environ 2300 euros)
- La Communauté de Communes de la Haute Ariège (1900,00 euros)
- Le Conseil Départemental service Jeunesse et Sports (500,00 euros)
- Le Conseil Départemental service Vie associative (500,00 euros)
- Le Centre National du Développement du Sport (CNDS) Etat (1000,00 euros).
- Don annuel de la Mairie d'Appy (100 euros)
- Soit 6300 euros par an de rentrées.

A noter que toutes les subventions sont attribuées au profit de l'Ecole d'escalade pour les jeunes.

Avec ces fonds, le Club doit :

- Rémunérer le Brevet d'Etat responsable de l'Ecole d'escalade pour les jeunes (entre 3600 et 4100 euros/an)

- Participer en complément du Comité Territorial 09 de la FFME à la formation d'encadrants nécessaires à la pratique des sports de montagne (Escalade, Ski de randonnée et Randonnée pédestre ou raquettes) (environ 500 euros/an)
- Participer en complément du Comité Territorial 09 de la FFME au financement du stage annuel d'escalade pour les jeunes (environ 600 euros). A noter que ce stage est très prisé par les jeunes et nécessaire à leurs progrès sur falaises.
- Renouveler les matériels de sécurité indispensables à nos activités (500 euros/an)
- Participer au financement d'une sortie par an et par discipline (environ 600 euros/an)
- Soit entre 5900 et 6300 euros/an en fonction des sorties extérieures de l'Ecole d'escalade des jeunes.

Depuis quelques années ce mode de fonctionnement permettait au Club de vivre « confortablement » en faisant même quelques économies certaines années.

Malheureusement à partir de la saison 2018/2019, l'escalade étant devenue discipline olympique (jeux olympiques en 2020), les critères permettant l'obtention de la subvention du CNDS ont radicalement changé. Pour cette année, le CNDS a fixé ses priorités sur le haut niveau et la professionnalisation. Aucun Club de montagne Ariégeois ne correspond à ces critères.

De plus, n'oublions pas que les J.O de 2024 se dérouleront en France, j'en déduis que nous sommes entrés dans une sombre période pour les Clubs.

Pour l'AMA la perte de la subvention CNDS représente 1000 euros pour l'année 2018/2019 et ce manque à gagner risque de perdurer pendant quelques années.

Toutes les Fédérations sportives du pays se sont bien entendu plaintes auprès de Madame la Ministre des sports et attendent des réponses quant à la durée de ces mesures. Mais pour 2018/2019, la perte de la subvention CNDS est officielle et réelle.

Pour combler ce manque de crédit, j'ai demandé par courrier un « don », aux Maires des Communes de Haute Ariège. Seule la commune d'Appy a répondu favorablement.

En vue de pallier cette perte de 1000 euros, le Conseil d'Administration du Club après étude de la situation a fait le constat suivant :

Il y a 2 postes budgétaires incontournables qui ne peuvent souffrir d'aucune restriction

car ils touchent à la sécurité ce sont :

- Le renouvellement des matériels de sécurité
- La participation à la formation d'encadrants

Par contre nous allons réduire notablement la participation financière du Club à :

- Une sortie annuelle de chaque section
- La participation au financement du stage d'escalade pour les jeunes (après entente avec le C.T 09).

Reste le poste budgétaire principal, la rémunération du Brevet d'Etat encadrant l'Ecole d'escalade pour les jeunes.

4 solutions s'offrent à nous :

- 1/ Arrêter l'Ecole d'escalade, solution brutale et inenvisageable.
- 2/ Arrêter notre collaboration avec le B.E :
 - o Pour : Gain de sa rémunération
 - o Contre :
 - Nécessité pour nos initiateurs d'assurer les cours (très compliqué à gérer)
 - Achat des matériels de sécurité (cordes, etc....) et formation d'un cadre pour l'entretien et la vérification des matériels.
 - Perte de toutes les subventions
- 3/ Réduire les créneaux du B.E (1 semaine sur 2) les progrès des enfants en pâtiraient et problème de remplacement du B.E 1 semaine sur 2.
- 4/ Réduire le nombre d'enfants présent aux cours. Cette solution me semble injuste et va à l'encontre des principes d'un club de montagne.
- 5/ Augmenter de façon substantielle les cotisations escalade enfants, cette solution nous est apparue comme la plus efficace et la plus équitable

Mais une question se pose, pourquoi n'augmenter que les cotisations Escalade Enfants ?

La réponse est simple, les sections :

- Ski de randonnée
- Randonnée pédestre et raquettes
- Escalade adulte

sont totalement autonomes, elles possèdent leurs matériels et ne coutent rien au club. Elles participent même par leurs cotisations au soutien de l'escalade enfants.

La seule section qui pour des raisons évidentes et incontournables de sécurité bénéficie d'un budget conséquent est la section Escalade Enfants. J'insiste sur le fait que cette section doit être aidée, privilégiée et développée car elle représente la fierté

et l'avenir du club ainsi que sa participation au développement des sports de montagne en Ariège

En conclusion, de façon à essayer d'équilibrer de nouveau le budget du Club, le C.A au cours de la réunion du mardi 26 juin 2018 a décidé d'augmenter la cotisation Escalade Enfants de 15,00 euros par an.

Je tiens à vous dire que c'est par nécessité absolue et contre ma volonté que je vous adresse ce courrier, mais, si nous n'anticipons pas nous allons nous retrouver dans peu de temps au pied du mur et contraint de prendre des décisions à la hâte qui pourraient être néfastes à la gestion du Club. Je vous demande de faire cet effort financier pour vos enfants.

Il faut remarquer tout de même que le Club de l'A.M.A n'a pas augmenté le tarif de ses abonnements depuis 2014 malgré l'augmentation régulière de la part FFME sur les cotisations et que de plus, il reste le Club le moins cher d'Ariège.

Malgré ces mauvaises nouvelles, J'espère néanmoins pouvoir compter pour l'année 2018/2019 sur un nombre d'enfants stable par rapport à l'année 2017/2018. Je suis prêt à répondre à toutes vos questions par mail ou téléphone.

Merci de m'avoir lu, amicalement et sportivement

Christian Neveu
Président de l'A.M.A

Christian Neveu
2, Chemin du Bois de Boulogne
09 310 Les Cabanbnes
05 6105 18 96
06 83 48 10 42
Chrislyne09@gmail.com